



<p>6.6.16</p> <p>GOV-016 Diversity and Inclusion Policy</p>	<p>6.6.16</p> <p>GOUV-016 Politique de diversité et d'inclusion</p>
<p>Policy:</p> <p>The Society of Saint Vincent de Paul upholds the belief that all people are created equal in God's image. The Society is a lay Catholic organization animated by Christ and His Church and is thereby committed to the principles of diversity, inclusion, and equity in society by "living the Gospel message and serving Christ in the poor with love, respect, justice and joy". The Society will not willfully and unlawfully discriminate against any individuals or groups.</p> <p>Purpose:</p> <p>To ensure that every individual is equal before and under the law and has the right to equal protection and equal benefit of the law without discrimination, particularly based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, sexual orientation or gender identity, age, or mental or physical disability. This does not preclude any law, program or activity that has as its object the amelioration of conditions of marginalized individuals or groups, including those who are marginalized because of race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability.</p> <p>Procedure:</p> <p>The Society will:</p> <ul style="list-style-type: none">• Commit to the principles of Diversity and Inclusion that are open and non-judgmental, inclusive and not exclusive, with heartfelt welcomes, cordiality and acceptance of individuals or groups as they are, in all communications and community engagements, including hiring practices and partnerships with other organizations;	<p>Politique :</p> <p>La Société de Saint-Vincent de Paul défend le principe que tous les humains sont créés égaux à l'image de Dieu. La Société est une organisation laïque catholique inspirée par le Christ et son Église et de ce fait, elle est engagée à l'égard des principes de diversité, d'inclusion, et d'égalité sociales, en « vivant le message de l'Évangile et en servant le Christ à travers les pauvres, avec amour, respect, justice et joie ». La Société ne discriminera contre aucun groupe ni individu de manière volontaire ou à l'encontre de la loi.</p> <p>Objectif :</p> <p>S'assurer que toute personne soit égale devant la loi et en vertu de celle-ci et qu'elle ait droit de manière égale à la protection et aux bénéfices de la loi, sans discrimination, particulièrement à l'égard de sa race, son origine nationale ou ethnique, sa couleur, sa religion, son sexe, son orientation ou identité sexuelle, son âge ou un handicap mental ou physique. Cela n'exclut pas les lois, programmes ou activités ayant pour objet d'améliorer la situation des personnes ou des groupes marginalisés, y compris ceux qui sont marginalisés en raison de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leur handicap mental ou physique.</p> <p>Procédure :</p> <p>La Société s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adhérer aux principes de diversité et d'inclusion de manière ouverte et sans jugement, dans l'inclusion et contre l'exclusion, en accueillant chaleureusement, cordialement et à bras ouverts les personnes ou les groupes tels qu'ils sont, dans toutes ses communications et activités communautaires, y compris ses démarches de recrutement et partenariats avec d'autres organismes;



- Ensure that Diversity and Inclusion are key considerations in strategic planning and application of the works of the Society;
- Incorporate Diversity and Inclusion in formation and training practice;
- Advocate for equity among all individuals or groups in all our actions and messages.

Definition

- **Inclusion** means investing in nurturing a true sense of belonging across society and promoting the respect, consideration, and appreciation of individuals or groups of diverse backgrounds.
- **Diversity** refers to the representation of individuals with differing experiences, perspectives, faiths, beliefs, communities, traditions, and customs.
- **Sex** (disambiguation) is the biological distinction of a human being between male and female that corresponds with their birth gender.”

Board Approval: June 2021

Board Review:

- Voir à ce que la diversité et l’inclusion soient au premier plan dans sa planification stratégique et le déploiement des œuvres de la Société;
- Incorporer les notions de diversité et d’inclusion dans ses pratiques de formation et d’apprentissage;
- Prendre position en faveur de l’égalité entre les personnes et les groupes dans tous nos messages et activités.

Définition :

- Le terme **inclusion** signifie investir dans le développement d'un véritable sentiment d'appartenance à la société et promouvoir le respect, la considération et l'appréciation des individus ou des groupes d'origines diverses.
- Le terme **diversité** fait référence à la représentation des personnes ayant des expériences, des perspectives, des croyances, des communautés, des traditions et des coutumes différentes.
- Le terme **sexe** (désambiguïsation) signifie la distinction biologique d'un être humain entre homme et femme, qui correspond à son genre de naissance.

Date d’approbation : Juin 2021

Date de révision :